

INFRASTRUCTURES, TRANSPORTS ET MER

MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
TRANSPORTS

Direction des services de transport

Arrêté du 7 novembre 2018 portant renouvellement d'agrément d'un médecin au titre des décrets n° 2010-708 du 29 juin 2010 relatif à la certification des conducteurs de trains et n° 2017-527 du 12 avril 2017 relatif aux conditions d'aptitude physique et psychologique des personnels habilités aux tâches essentielles de sécurité ferroviaire autres que la conduite de trains

NOR : TRAT1830400A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Par arrêté de la ministre auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports en date du 7 novembre 2018, l'agrément accordé par arrêté du 29 janvier 2014 au médecin dont le nom suit pour procéder à la certification des conducteurs de trains et des autres personnels exerçant des tâches essentielles de sécurité est renouvelé pour une durée de 5 ans à compter du 29 janvier 2019.

Médecin : Guillaume SELLIER.